



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville d'Hirson s'est réuni en séance ordinaire, sur la demande et suivant la convocation de Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Maire, en date du vingt-six septembre deux mille vingt-trois.

### **PRÉSENTS :**

M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, M. HERNOUX, Mme LION, Mme DOUCE, Mme POULET, Mme POTEAU, M. LIÉNARD, M. PRÉVOST, M. CHEVIGNÉ, M. DÉROUÈS, Mme LABROCHE, Mme DALMOLIN, M. COUPAIN, M. LALLEMENT, M. LEVENT, M. MERCIER.

### **POUVOIRS :**

Mme CLOUET à Mme POULET.  
M. BESNOU à M. THOMAS.  
Mme MOTTE à M. HERNOUX.  
M. DESSE à Mme LION.  
Mme OTHELET à M. DÉROUÈS.  
Mme DESITTER à M. MARLANT.  
M. ADAM à M. SOUPLY.  
M. BONNECHÈRE à Mme VAN ELSLANDE.  
M. DEGELCKE à M. LEVENT.

### **ABSENTE :**

Mme GALOIN.

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Hervé SOUPLY.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le compte-rendu du Conseil municipal du 28 juin 2023 qui est approuvé à l'unanimité (28 voix pour).

Monsieur Hervé Souply est nommé secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour. Le Conseil municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère, ainsi qu'il suit :

## **1/ - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **42/2023 - INTÉGRATION AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DU BUDGET ANNEXE DES LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX.**

*Rapporteur : Hervé SOUPLY.*

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Administration Générale », et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la suppression du budget annexe des locaux industriels et commerciaux, et son intégration dans le budget principal de la Ville ;

**APPROUVE** la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la Ville au terme des opérations de liquidation.

**Vote : 28 pour** (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Degelcke, M. Mercier).

### **43/2023 - EXTENSION DU CIMETIÈRE COMMUNAL : ENQUÊTE PUBLIQUE.**

*Rapporteur : Laurent CHEVIGNÉ.*

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Administration Générale » et après en avoir délibéré,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est aujourd'hui nécessaire de procéder à l'extension du cimetière communal ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville dispose à proximité immédiate du cimetière existant d'un espace libre permettant de réaliser l'extension ;

**APPROUVE** l'extension du cimetière communal sur les parcelles désignées sur le plan joint en annexe ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les études techniques et hydrogéologiques nécessaires au projet,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager une procédure administrative nécessaire à la réalisation de l'extension du cimetière, conformément aux articles L.123-1 à L 123-18 et R.123-1 à R.123-44 du Code de l'Environnement relatifs aux enquêtes publiques,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations y afférant.

**Vote** : 28 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Degelcke, M. Mercier).

#### **44/2023 - TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX.**

*Rapporteur* : **Annick POULET.**

Le Conseil municipal, après avis de la Commission Administration générale, et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de modifier l'article 1<sup>er</sup> de la délibération du 14 mars 2023 portant tableau des emplois communaux de la Ville d'Hirson,

#### **FILIÈRE TECHNIQUE**

##### **Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Effectif actuel du grade : ..... 2

Effectif nouveau du grade : ..... 3

##### **Agent de maîtrise**

Effectif actuel du grade : ..... 8

Effectif nouveau du grade : ..... 10

#### **FILIÈRE CULTURELLE**

##### **Assistant d'enseignement artistique à raison de 12h00/s**

Effectif actuel du grade : ..... 0

Effectif nouveau du grade : ..... 1

**PRÉCISE** que les dispositions antérieures demeurent inchangées en tant qu'elles ne sont pas contraires aux termes de la présente délibération.

**Vote** : 28 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Degelcke, M. Mercier).

## **2/ - POLITIQUES TERRITORIALES**

#### **45/2023 - TRAVAUX SCOLAIRES : DEMANDE DE SUBVENTION.**

*Rapporteur* : **Hervé SOUPLY.**

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques territoriales », et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la rénovation complète de la toiture terrasse de l'école maternelle du Champ Roland ;

**SOLLICITE** auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) une subvention au taux le plus élevé possible ;

**SOLLICITE** le démarrage anticipé des travaux ;

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au Budget primitif de la Ville.

**Vote** : 28 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Degelcke, M. Mercier).

**46/2023 - QUARTIER DU CHAMP ROLAND : CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS.**

*Rapporteur : Marie-Hélène POTEAU.*

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques Territoriales », et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la création d'une aire de jeux inclusive pour enfants dans le quartier du Champ Roland ;

**SOLLICITE** auprès de la Région des Hauts-de-France, au titre du Programme Politique de la Ville Investissement, une subvention à hauteur de 30 291 €, et auprès des bailleurs sociaux « Clésence » et l'OPH de l'Aisne, un cofinancement au titre de l'exonération partielle de la taxe foncière.

**SOLLICITE** le démarrage anticipé des travaux ;

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au Budget primitif de la Ville.

**Vote** : 28 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Degelcke, M. Mercier).

**47/2023 - REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE : SIGNATURE DE LA CHARTE RÉGIONALE.**

*Rapporteur : Yannick MARLANT.*

**Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques territoriales », et après en avoir délibéré,**

**Vu l'appel à projets de la Région Hauts-de-France pour la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs ;**

**Considérant que la Ville d'Hirson a été retenue dans cet appel à projets ;**

**Considérant l'intérêt pour la Ville d'Hirson de bénéficier des aides de la Région prévues à ce titre ;**

**S'ENGAGE à respecter la Charte d'engagement des communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt régional dans le dispositif « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs » pour la période 2023-2027.**

**Vote : 28 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Degelcke, M. Mercier).**

**48/2023 - « PETITES VILLES DE DEMAIN » : CONVENTIONS DE PARTENARIAT.**

**Rapporteur : Yannick MARLANT.**

**Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques territoriales », et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE les projets de partenariat avec la Fédération des « Boutiques à l'essai », et l'association « Oh la Belle Ville ! » ;**

**ADHÈRE à la Fédération des « Boutiques à l'essai » pour bénéficier du concept « Ma Boutique à l'essai » pour un coût de 5 000 € par an et à l'Association « Oh la Belle Ville ! » pour un coût de 3 500 € par an ;**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec la Fédération des « Boutiques à l'essai » et l'Association « Oh la Belle Ville ! », telles qu'elles sont jointes en annexe, ainsi que leurs avenants éventuels ;**

**PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville.**

**Vote : 28 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Degelcke, M. Mercier).**

**49/2023 - ADHÉSION À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE POUR LES COLLECTIVITÉS DE L' AISNE (ADICA).**

*Rapporteur : Hervé SOUPLY.*

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques territoriales », et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (ADICA),

**ADOpte** les statuts et l'annexe relative au protocole financier, joints en annexes ;

**ACTE** que Monsieur le Maire, ou son représentant, membre du Conseil municipal, siègera aux Assemblées générales de l'ADICA ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de prestations avec l'ADICA ;

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au Budget de la Ville.

**Vote** : 23 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère), 5 contre (M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Degelcke, M. Mercier).

**50/2023 - ACQUISITION DE L'IMMEUBLE « ANCIEN ROI DU MEUBLE », RUE DU 8 MAI 1945.**

*Rapporteur : Yannick MARLANT.*

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques territoriales » et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées section AB n° 94, AB n°95, AB n° 96, AB n° 200 et AB n°268 pour une superficie totale de 1 108 m<sup>2</sup>, à un prix de cession fixé à 80 000 € et 3 200 € d'honoraires de transaction, hors frais d'acquisition ;

**AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir par-devant le notaire chargé de la cession ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette opération ;

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville.

**Vote** : 28 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Degelcke, M. Mercier).

**51/2023 - ACQUISITION D'UN GARAGE RUE CAMILLE DESMOULINS.**

Rapporteur : Yannick MARLANT.

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques territoriales » et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AM n° 376 pour une superficie de 802 m<sup>2</sup>, à un prix de cession fixé à 45 000 € hors frais d'acquisition ;

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir par-devant le notaire chargé de la cession ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette opération ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget de la ville ;

PRÉCISE qu'en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts, modifié par l'article 24 de la loi de finances rectificative pour 1982 du 29 décembre 1982, cette acquisition sera exonérée des droits d'enregistrement.

Vote : 28 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Degelcke, M. Mercier).

**52/2023 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU LIEU-DIT « LE CAILLOU ».**

Rapporteur : Yannick MARLANT.

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques Territoriales », et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AM n° 302 d'une surface de 600 m<sup>2</sup>, à un prix de cession fixé à 1 050 €, hors frais de notaire ;

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir par-devant le notaire chargé de la cession ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget de la ville.

PRÉCISE qu'en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts, modifié par l'article 24 de la loi de finances rectificative pour 1982 du 29 décembre 1982, cette acquisition sera exonérée des droits d'enregistrement.

Vote : 28 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter,

**53/2023 - FORÊT COMMUNALE : PROGRAMME DE MARTELAGE DES COUPES 2024.**

Rapporteur : Yannick MARLANT.

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques territoriales », et après en avoir délibéré,

**DEMANDE** à l'O.N.F. de procéder au martelage des coupes désignées ci-dessus ;

**PRÉCISE** la destination des produits issus de ces coupes soit :

- pour les coupes de cloisonnements et d'amélioration dans les peuplements de feuillus : vente de bois façonnés bord de route dans le cadre de l'appel d'offres organisé par l'O.N.F. ;

- pour les coupes sanitaires : la vente en bloc et sur pied dans le cadre des appels d'offres organisés par l'O.N.F. ;

- pour les coupes d'amélioration dans les peuplements de jeunes feuillus : la vente aux habitants sous forme de cessions amiables ;

**DÉCIDE** de faire exploiter les produits destinés à la vente de bois façonnés par un entrepreneur ;

**DÉCIDE** de faire débarder les produits destinés à la vente de bois façonnés par un entrepreneur sous condition de respecter les sentiers utilisés. Le débardage à cheval sera, autant que possible, privilégié ;

**DÉSIGNE** Monsieur le Maire pour choisir les entrepreneurs pour l'abattage, le débardage et le regroupement des bois façonnés sur proposition des services de l'O.N.F. ;

**DÉLÈGUE** à Monsieur le Maire la faculté de changer la destination des produits issus des coupes de cloisonnements et d'amélioration, en les destinant à la vente en bloc et sur pied dans le cadre des appels d'offres organisés par l'O.N.F., si à l'issue du martelage, il s'avère que la qualité des produits martelés ne se prête pas à la vente en bois façonné bord de route (peu de grumes dans les coupes martelées) ;

**DÉCIDE** de proposer les produits désignés de deux flachis aux ventes organisées par l'O.N.F. (ventes de bois façonnés et sur pieds) ;

**DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour définir le prix de retrait des articles sur proposition des services de l'O.N.F. (ventes de bois façonnés et sur pieds) ;

**DONNE** la capacité à Monsieur le Maire de négocier le prix de vente à l'amiable des articles invendus, sur proposition de l'O.N.F. (vente de bois façonnés ou sur pied) ;

**DÉCIDE** que tous les autres produits issus du taillis, des perches, brins et des houppiers seront destinés aux habitants sous forme de cessions amiables ;

.../...

**PRÉCISE** que le prix du m<sup>3</sup> applicable est celui fixé par l'article 13 de l'arrêté du 28 décembre 2022 relatif aux tarifs municipaux, à savoir :

**Bois sur pied (bois dur) : 15 €**

**Bois mort gisant : gratuit.**

**Vote : 23 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère), 5 contre (M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Degelcke, M. Mercier).**

### **3/ POLITIQUES ÉDUCATIVES ET CULTURELLES**

**54/2023 - PRÉPARATION ET LIVRAISON DE REPAS POUR LES COMMUNES EXTÉRIEURES.**

*Rapporteur : Maryse DALMOLIN.*

**Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques éducatives et culturelles », et après en avoir délibéré,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés avec les communes d'Any-Martin-Rieux, Aubenton, Buire, Brunehamel, Martigny, Neuve-Maison, Origny-en-Thiérache, Mondrepuis, Watigny et les regroupements scolaires d'Effry/Wimy/Ohis/Luzoir et de Bucilly/Landouzy/La Hérie/Eparcy pour la fourniture et le transport de repas aux enfants scolarisés en maternelle et primaire dans ces communes.**

**Vote : 23 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère). M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Degelcke, M. Mercier ne prennent pas part au vote.**

**55/2023 - ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL DANS LES ÉCOLES : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ADICA.**

*Rapporteur : Claude LION.*

**Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques éducatives et culturelles », et après en avoir délibéré,**

**Considérant que l'ADICA, constituée en centrale d'achat, permet aux collectivités territoriales et syndicats exerçant la compétence scolaire pour le 1<sup>er</sup> degré (écoles maternelles et élémentaires), adhérents et non adhérents à l'ADICA, de bénéficier du marché régional d'Environnement Numérique de Travail attribué à Open Digital Education, jusqu'au 31 août 2027 maximum,**

.../...

**Considérant le Règlement intérieur de la centrale d'achat de l'ADICA et son barème de tarification pour la prestation d'ENT, adoptés par délibération du Conseil d'Administration de l'ADICA du 12 juin 2023,**

**Considérant le projet de convention, et son annexe financière, joints en annexes à la présente délibération, proposés par l'ADICA conformément aux conditions précitées, pour bénéficier du déploiement de l'ENT régional,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestation avec l'ADICA, et ses avenants éventuels, pour le déploiement de l'ENT régional.**

**Vote : 27 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Degelcke), 1 abstention (M. Mercier).**

Levée de séance à 20 h 59.